

a construit un nouveau dock et creusé un bassin sur le bord du lac Ontario.

M. BLAIN: Dans quel but?

L'hon. M. PUGSLEY: Pour recevoir les bateaux qui transportent, à Toronto et ailleurs, la brique que l'on y fabrique en grande quantité.

M. BLAIN: A leur avantage et non dans l'intérêt du public.

L'hon. M. PUGSLEY: Ce bassin est ouvert au public en vertu d'un arrangement conclu avec le département. Un bateau quelconque peut s'y rendre et se servir gratuitement de ce bassin. J'insiste sur ce point. On a construit un brise-lames de manière à en faire un abri parfait. Je n'hésite pas à dire que le trafic va y être cinq fois plus considérable que celui qui s'est fait au vieux bassin de Port-Crédit ou qui s'y fera en dix ans, à moins qu'une circonstance spéciale ne vienne l'y développer. Nous avons fait des dragages à l'entrée du nouveau bassin. Plus tard, en retour de ce travail, la drague de la compagnie fut envoyée à l'ancien bassin de Port-Crédit pour y draguer.

M. BLAIN: En face des travaux. . .

L'hon. M. PUGSLEY: Pas du tout; dans l'ancien bassin de Port-Crédit où l'honorable membre voudrait que l'on fit des dragages, dans le bassin qui appartient à la Port-Crédit Harbour Company. Comme je l'ai dit, le travail accompli dans cet endroit était d'une bien plus grande valeur que le dragage par le département à l'entrée du nouveau bassin.

M. BLAIN: Bien que le ministre ait cru devoir me conseiller d'aller à Port-Crédit, je puis l'assurer que je suis au courant de ce qui s'y passe.

L'hon. M. PUGSLEY: Alors vous feriez bien de nous le dire.

M. BLAIN: C'est ce que j'ai fait. Le ministre est au courant lui aussi, et le public l'est encore mieux que nous. J'ai dit que l'honorable ministre a employé les fonds publics. . .

L'hon. M. PUGSLEY: Où l'honorable membre (M. Blain) dit-il que le dragage a été fait, j'entends le travail des deux dragues?

M. BLAIN: Je dis que le dragage fait par le Gouvernement aux frais du Trésor public, l'a été juste en face d'une propriété appartenant à la compagnie de briqueterie. Est-ce que l'honorable ministre nie cela?

L'hon. M. PUGSLEY: Où a été fait l'autre dragage?

M. BLAIN: Est-ce que cela n'est pas la vérité?

L'hon. M. PUGSLEY: C'est absolument ce que j'ai dit. Mais où a-t-on exécuté les autres travaux de dragage?

M. BLAIN: J'y arrive, si mon honorable ami veut bien patienter un instant. Nous avons établi que l'honorable ministre a pris les fonds publics votés pour faire faire des dragages dans l'intérêt du public, et en a disposé pour faire exécuter des travaux en face du bassin de la briqueterie où les bateaux de ladite compagnie de briqueterie ont seuls le droit de pénétrer, à l'exclusion de tout autre.

L'hon. M. PUGSLEY: Je le nie absolument. Aux termes de la convention—l'honorable député peut en avoir une copie—tout navire y exerce les mêmes droits que les navires appartenant à la briqueterie. Et ce quai est public.

M. BLAIN: Quelle propriété?

L'hon. M. PUGSLEY: Le nouveau bassin.

M. BLAIN: Je faisais observer une chose—que le ministre a employé les derniers publics, non pas au dragage du port de Port-Crédit, mais du lac Ontario vis-à-vis la propriété de la compagnie de briqueterie. Il ne le nie pas, mais il déclare que le quai à cet endroit est à l'usage du public. La convention qui se trouve au département n'a-t-elle pas trait aux autres travaux de dragage?

L'hon. M. PUGSLEY: Non.

M. BLAIN: J'en serais très surpris.

L'hon. M. PUGSLEY: Où les autres travaux de dragage ont-ils été exécutés?

M. BLAIN: Vis-à-vis la propriété de la même compagnie de briqueterie.

L'hon. M. PUGSLEY: Dans l'ancien port de Port-Crédit?

M. BLAIN: Non; le ministre sait fort bien que la compagnie ne fait pas de dépenses dans l'ancien port, mais qu'elle emploie ses fonds sur sa propriété. J'ose dire—et le ministre ne le niera pas—que l'argent dépensé tant par le Gouvernement que par la compagnie de briqueterie n'a pas été employé dans le port particulier de Port-Crédit.

L'hon. M. PUGSLEY: Le "port particulier" dont parle l'honorable député est celui auquel il est si attaché et dans lequel il voulait que des travaux de dragage fussent exécutés, bien que ce port soit une propriété privée. J'ai appris que le dragage fait par la compagnie de briqueterie en raison du prêt du dragueur de l'Etat a été fait dans le port appartenant à la compagnie du port de Port-Crédit, dans ce que nous appelons l'ancien port. Les autres travaux exécutés par le dragueur de l'Etat l'ont été vis-à-vis le nouveau bassin créé